

## **CHARTRE DU « MAI SPORTIF »** **VILLE DE LA GARDE**

La Ville de La Garde est très attachée au développement des activités physiques et sportives. Elle s'efforce de créer les conditions pour que le sport soit accessible à tous : femmes et hommes, toutes les catégories d'âges, invalides comme valides...

Afin de développer la pratique sportive, la Ville s'appuie sur l'ensemble des associations sportives locales et sur l'Office des Sports, espace de concertation et de propositions.

Tous les acteurs du sport s'engagent à respecter le code du Sport, et en particulier son article L.100-1 :

*« Les activités physiques et sportives constituent un élément important de l'éducation, de la culture, de l'intégration et de la vie sociale. Elles contribuent notamment à la lutte contre l'échec scolaire et à la réduction des inégalités sociales et culturelles, ainsi qu'à la santé. La promotion et le développement des activités physiques et sportives pour tous, notamment pour les personnes handicapées, sont d'intérêt général ».*

Si les activités physiques et sportives se pratiquent au quotidien, il est nécessaire de créer des événements permettant de mettre en lumière la diversité et la richesse du mouvement sportif Gardéen.

Le Mai Sportif, initiative conjointe de l'Office des Sports et de la Municipalité répond pleinement à cet objectif. La Ville, l'Office des Sports, les associations sportives locales et les parents entendent s'y investir en respectant la déontologie, l'éthique et la morale.

Les différents protagonistes du Mai Sportif s'engagent donc à respecter la présente charte qui n'est pas conçue comme un texte fermé, ayant la prétention d'arrêter de manière définitive et exhaustive des règles impératives.

### **I) LES ENGAGEMENTS DE LA MUNICIPALITE**

Dans le cadre de sa mission de service public, la Municipalité s'engage à favoriser les initiatives inscrites au «Mai Sportif» :

- En coordonnant les manifestations programmées
- En mettant à disposition des clubs des installations sportives et la logistique permettant le déroulement des manifestations dans les meilleures conditions possibles
- En utilisant les supports de communication dont elle dispose (presse municipale, panneaux lumineux, etc.) pour faire connaître le calendrier et le contenu des programmations.
- En organisant une manifestation de clôture à laquelle sont invités tous les représentants des clubs participants.

La Municipalité initie également différentes manifestations organisées par son Service Sports (Ecole Municipale des Sports). Les activités proposées sont tout public.

## **II) LES ENGAGEMENTS DE L'OFFICE DES SPORTS**

L'Office des Sports, partenaire privilégié de la Municipalité, affirme sa volonté de prendre part pleinement à la promotion du Mai Sportif, en étant force de propositions et d'accompagnement avec ses associations adhérentes, de façon concrète et active. L'Office des Sports fournira des récompenses aux différents participants.

## **III) LES ENGAGEMENTS DES CLUBS SPORTIFS**

Les clubs participants responsabilisent leurs licenciés afin qu'ils aient l'esprit sportif, dans le sport comme dans la vie, à savoir :

- Etre respectueux du jeu, des règles, de soi-même, des autres et des institutions sportives et publiques
- Etre honnête, intègre et loyal
- Etre solidaire, altruiste et fraternel
- Etre tolérant

Pour ce qui concerne les jeunes pratiquants, les clubs créent les conditions pour que les parents soient présents lors des manifestations et participent, en fonction de leurs disponibilités, à l'organisation des manifestations. De même, les clubs mobilisent le maximum de bénévoles en vue d'assurer le bon déroulement des manifestations.

Par ailleurs, les clubs sportifs s'engagent à :

- Appliquer la gratuité pour les spectateurs
- Respecter les différentes réglementations en vigueur.
- Favoriser la promotion des boissons sans alcool et de denrées alimentaires à des prix attractifs
- Œuvrer à ce que les spectateurs aient un comportement responsable et respectent les arbitres et les pratiquants.

## **IV) LES ENGAGEMENTS DES SPORTIFS**

Le respect de la règle du jeu est une valeur fondamentale, sans qui la participation à une activité sportive serait impossible, quel que soit le niveau pratiqué.

Les sportifs participants s'engagent à :

- Respecter tous les acteurs de la compétition : partenaires, adversaires, arbitres et officiels, éducateurs et entraîneurs, dirigeants, organisateurs.
- Se respecter soi même
- Respecter les décisions de l'arbitre
- S'interdire toute forme de violence et de tricherie
- Etre maître de soi en toutes circonstances